



Ce dispositif de la DDCS du Val de Marne destiné aux 6-20 ans, n'a pu bénéficier qu'à quelques uns d'e

Cette aide est cumulable avec les bons Japil de la CAF

Un conseil, donc...dépêchez vous !

Pour en savoir plus...

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val de Marne a mis en place l'opération « Tous en club » pour encourager la pratique du sport. Cette aide se présente sous la forme d'un coupon à remettre à votre club de Volley préféré, qui permet de bénéficier d'une réduction de 30€

sur le montant de la cotisation.

Pour bénéficier du chèque « tous en club », il faut :

- Etre âgé de 6 à 20 ans
- Disposer d'un niveau de revenus inférieur à un barème fixé
- Etre pré-inscrit (ou inscrit) à l'ESV Volley (l'ESV Volley est partenaire de l'opération).
- Le chèque "Tous en club" est éventuellement cumulable avec le bon JAPIL de la CAF

Effectuez votre demande:

- **si vous êtes villiérais(e)** auprès du [Bureau Information Jeunesse de Villiers](#) à l'E.S.C.A.L.E.

du Lundi au Jeudi de 13H30 à 18H et le Vendredi de 9H30 à 12H

- **si vous n'êtes pas villiérais(e)** auprès du point distributeur de votre commune

Vous devrez présenter les pièces suivantes:

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Attestation ARS (Allocation Rentrée Scolaire) ou dernier avis d'imposition
- Attestation de pré-inscription au club de Volley (formulaire disponible en téléchargement sur notre site)

Ces attestations doivent être présentées sur des formulaires disponibles au point-information jeunesse et validées par l'ESV Volley, mais vous pouvez aussi :

- [rokdownload menuitem="100219" downloaditem="126" direct_download="true"]Télécharger ce formulaire depuis notre site[/rokdownload]
- Nous demander de vous l'envoyer pré-rempli à votre nom [sur simple demande par mail au club](#)

Le dispositif fonctionne du 10 Septembre au 20 Octobre 2012 mais le nombre de bons disponibles est limité